

Tournoi du Vignoble Vétérans

au LOROUX BOTTEREAU - 10 et 11 Février 2018

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs des Pays de la Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule selon le règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Il respecte le cahier des charges pour l'organisation des tournois adultes dans le département. Il est autorisé sous le n°1702118 Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
2. Le Juge Arbitre du tournoi est Annick PICHOT et le Juge Arbitre assistant est Valérie L'Hostis. Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2017/2018 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
4. Le tournoi est réservé aux catégories vétérans.
5. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre de l'ASBL. La participation est fixée à **11€ pour un tableau et à 16€ pour 2 tableaux**. Aucune inscription ne sera possible par mail ou téléphone. La clôture des inscriptions est fixée au 29 janvier 2018 (date de réception). Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. La priorité sera donnée à l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
6. Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper, compléter ou modifier des catégories et de donner priorité aux joueurs inscrits dans leur série.
7. Les catégories sont : P12 & P11 & P10 & D9 & D8 & D7 & R6 & R5 & R4.
8. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4, avec 2 sortants, ou poule unique de 5.
9. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.
10. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
11. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
12. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
13. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
15. Les volants autorisés par la circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les BABOLAT 4. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
16. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, est exigée sur les terrains.
17. Sauf désignation d'un arbitre par la table de marque, les matchs seront auto-arbitrés.
18. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge arbitre.
19. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**30 Janvier 2018**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R. à la Ligue de Badminton des Pays de la Loire (101, Rue Dupetit Thouars - 49000 ANGERS). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
20. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
21. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge-arbitre.
22. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide de Badminton). Toute personne en possession d'un ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
23. Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur divers supports : site internet, panneau d'affichage, etc... Sur demande écrite du participant, ils seront retirés.
24. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
25. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement. Ce règlement sera affiché lors de la compétition.